

dialogue sur la possibilité de fournitures, et de se placer au mieux pour les futurs appels d'offres. Entre-temps, l'agent de liaison des projets de la BAD à l'ambassade d'Abidjan pourra sensibiliser les experts de la Banque aux antécédents professionnels de la société en informant officiellement la BAD de l'intérêt de la société pour le projet.

Au cours de sa visite auprès de l'organe d'exécution, le représentant fera un exposé des compétences techniques de sa société et de son expérience en rapport avec le projet en cause. Il se doit de créer une image aussi favorable que possible de sa société et devrait laisser des brochures explicatives sur les qualités techniques de sa firme. Il lui est conseillé de faire un suivi immédiat de cette rencontre, par écrit, tant auprès de l'organe d'exécution que de la mission commerciale canadienne accréditée auprès du pays bénéficiaire du prêt. Le représentant devrait faire parvenir les documents attestant de ses démarches à la section commerciale de l'ambassade à Abidjan afin qu'elle fasse part aux autorités de la BAD de son intérêt à l'égard du projet lors des visites de l'agent de liaison à la Banque. Enfin, il devrait rencontrer les responsables et experts du projet à l'organe d'exécution autant de fois que nécessaire afin de se tenir informé de l'évolution du projet et de bien se faire connaître et apprécier. Il ne faut surtout pas négliger l'aspect primordial des relations interpersonnelles avec ses interlocuteurs (condition essentielle de réussite sur le continent africain).

Il serait utile qu'au cours de leur mission auprès de l'organe d'exécution, les représentants de sociétés de génie-conseil déterminent et évaluent les différentes avenues de collaboration et d'association possibles avec leurs homologues locaux. Il existe de plus en plus de sociétés africaines d'experts-conseils désireuses de participer aux projets de la BAD. Déjà, certaines d'entre elles remportent des succès non négligeables. Cette tendance se remarque d'ailleurs depuis quelque temps dans les critères que la Banque et les pays bénéficiaires ont établis quant aux choix des sociétés. Une association pourra certainement contribuer à réduire les nombreux frais liés aux coûts de la préparation et du suivi des offres de service.

Contrairement à ce que croient plusieurs des sociétés canadiennes, ce n'est pas la Banque qui fait la sélection première des offres présentées dans le cadre d'un projet (assistance technique, exécution, supervision et contrôle, fourniture d'équipements) mais bien l'organe d'exécution du projet. Le rôle de la BAD se limite principalement au contrôle et à la surveillance des activités conformément aux procédures d'acquisition de biens et de services exposées dans ses règlements.

Par ailleurs, l'organe d'exécution est un organisme désigné par le pays emprunteur et par la Banque. Il peut s'agir d'un ministère, d'une entreprise publique ou semi-publique, d'une agence gouvernementale, voire d'une entreprise privée. Son rôle débute par la préparation des termes de références (TDR), l'exercice de pré-sélection s'il y a lieu (constitution des listes restreintes, lancement des appels